Les délégations trouveront en annexe la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 7e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, approuvée par le Conseil le 16 juin 2020 par voie de procédure écrite, conformément à l'article 12, paragraphe 1, premier alinéa, du règlement intérieur du Conseil et à l'article 1er de la décision 2020/556 du Conseil.

Cette résolution sera transmise pour publication au Journal officiel, comme décidé par le Comité des représentants permanents le 10 juin 2020.

ANNEXE

**Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027**

**Dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse**

**Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 7e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse**

**LE CONSEIL ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,**

**RAPPELANT CE QUI SUIT:**

1. La résolution sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027**[[1]](#footnote-1)** fixe des objectifs généraux, des principes directeurs et une base pour la poursuite de la coopération dans le domaine de la jeunesse au niveau de l'UE, une attention particulière étant accordée au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, à la planification des activités nationales futures, aux objectifs pour la jeunesse européenne et au programme de travail de l'UE pour la période 2019-2021, ce dernier indiquant les activités du trio de présidences actuel ainsi que du prochain trio.
2. Cette stratégie reconnaît le grand potentiel des jeunes; elle a pour objectif d'aider les jeunes à être les architectes de leur propre vie; elle les encourage et leur fournit les ressources nécessaires pour qu'ils puissent devenir des citoyens actifs ainsi que contribuer à l'élaboration des politiques et amener des changements positifs dans la politique de la jeunesse et d'autres domaines d'action aux niveaux local, régional, national et européen.
3. La résolution établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse**[[2]](#footnote-2)** définit les acteurs principaux, leurs rôles, ainsi que le cadre organisationnel.

**CONSTATANT CE QUI SUIT:**

1. Le 7e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, qui s'est déroulé au cours des présidences roumaine, finlandaise et croate sous le thème commun "Créer des perspectives pour les jeunes", est un processus hautement participatif, dont les résultats sont fondés sur les retours d'informations de consultations nationales et européennes ainsi que de conférences de l'UE sur la jeunesse.
2. La présente résolution reflète les opinions et les attentes des jeunes, recueillies tout au long du 7e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, et propose des mesures concrètes. Dans ce contexte, le rôle et l'autonomie des partenaires sociaux dans chaque État membre doivent être respectés, conformément aux pratiques nationales.
3. La présidence roumaine s'est concentrée sur les défis auxquels sont confrontés les jeunes en ce qui concerne l'avenir du travail dans le cadre du sous-thème "Qualité de l'emploi pour tous", directement lié au septième objectif pour la jeunesse européenne: "Qualité de l'emploi pour tous". Dans le même temps, la présidence roumaine a élaboré une méthode avec un cadre thématique pour que les groupes de travail conçoivent leurs propres dialogues locaux, nationaux et européens. À titre de base pour de nouvelles consultations nationales, des questions d'orientation ont été élaborées à l'issue des discussions menées par les délégués lors de la conférence de l'UE sur la jeunesse qui s'est tenue à Bucarest (mars 2019), puis finalisées par le trio de présidences RO-FI-HR en coopération avec le groupe de pilotage européen[[3]](#footnote-3). Les conclusions sur les jeunes et l'avenir du travail[[4]](#footnote-4) ont été adoptées par le Conseil en mai 2019.
4. La présidence finlandaise a mis l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'animation socio-éducative dans le cadre du sous-thème "Animation socio-éducative de qualité pour tous". En organisant la conférence de l'UE sur la jeunesse à Helsinki (juillet 2019), elle a défini de multiples exigences pour les animateurs socio-éducatifs afin d'assurer un travail d'animation socio-éducative de haute qualité dans différents contextes, répondant à différents objectifs pour la jeunesse européenne**[[5]](#footnote-5)**. En outre, la question de l'éducation et de la formation des animateurs socio-éducatifs a également été examinée dans les conclusions sur l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs**[[6]](#footnote-6)** adoptées par le Conseil en novembre 2019.
5. Dans le cadre du sous-thème qu'elle a abordé, la présidence croate a exploré différentes possibilités pour la jeunesse rurale, conformément au sixième objectif pour la jeunesse européenne: "Soutenir les jeunesses rurales". Lors de la conférence de l'UE sur la jeunesse qui s'est tenue à Zagreb (mars 2020), les résultats des consultations menées dans le contexte du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ont fait l'objet de discussions approfondies et de propositions en vue de recommandations pour une mise en œuvre plus poussée de chacun des trois sous-thèmes. Les résultats de la conférence ont alimenté les conclusions sur l'amélioration des perspectives des jeunes dans les zones rurales et éloignées**[[7]](#footnote-7)***.*

**SE FÉLICITENT:**

1. de l'ampleur des consultations menées dans le cadre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, dirigées par des groupes de travail nationaux et le groupe de travail européen, qui a abouti à la participation active de plus de 56 000 jeunes dans l'ensemble de l'Union européenne. Les consultations ont été menées à l'aide d'enquêtes, de groupes de discussion, d'événements d'envergure dans le cadre du dialogue en faveur de la jeunesse, d'ateliers, de recherche-action participative et de méthodes visuelles participatives. L'approche innovante a contribué à accroître la participation;
2. des conclusions des conférences de l'UE sur la jeunesse, organisées sous le trio de présidences RO-FI-HR, ainsi que des résultats du 7e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, sous le titre "Créer des perspectives pour les jeunes"**[[8]](#footnote-8)**, y compris les sous‑titres "Qualité de l'emploi pour tous", "Animation socio-éducative de qualité pour tous" et "Perspectives pour la jeunesse rurale", qui contiennent un certain nombre de recommandations formulées par des jeunes qui ont été intégrées, le cas échéant, dans les invitations suivantes**[[9]](#footnote-9)**.

**INVITENT LES ÉTATS MEMBRES, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS, ET EN TENANT DÛMENT COMPTE DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À SE PENCHER SUR LES QUESTIONS SUIVANTES:**

1. "Qualité de l'emploi pour tous"

*promouvoir et faciliter le traitement équitable des jeunes sur le marché du travail et s'efforcer d'éliminer toutes les formes de discrimination et d'inégalité sur le lieu de travail;*

*garantir l'égalité des chances de développer les compétences nécessaires aux besoins du marché du travail afin d'améliorer l'accès à des emplois durables et de qualité offrant des conditions de travail équitables et saines;*

*promouvoir une éducation et une information spécifiques à l'intention des jeunes ainsi que des acteurs concernés du marché du travail au sujet des droits des jeunes travailleurs;*

*promouvoir et préserver un mode de vie sain chez les jeunes (y compris en ce qui concerne la santé mentale) en créant les conditions nécessaires à la résilience sur le marché du travail et au bien-être des jeunes au travail;*

*promouvoir des conditions de travail décentes, y compris des régimes de travail flexibles, le cas échéant, afin de parvenir à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée[[10]](#footnote-10);*

*prendre des mesures pour prévenir les relations de travail qui pourraient conduire à des conditions de travail précaires et placer les jeunes travailleurs dans des situations de vulnérabilité et d'insécurité;*

*s'engager à protéger les droits des jeunes en matière d'emploi, en tenant compte de l'évolution de la nature du travail, et promouvoir l'accès à une protection sociale adéquate pour les jeunes, tout en gardant à l'esprit leurs horizons variés;*

*continuer à inclure dans leurs politiques nationales en matière d'éducation et de compétences des compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que diverses compétences pratiques, professionnelles et transversales chez les jeunes, en rapport avec les besoins du marché du travail;*

améliorer l'*accès des jeunes aux possibilités de formation par le travail, telles que les stages, apprentissages, formations internationales et observations au poste de travail* *(y compris pour les jeunes qui ne peuvent pas accéder à ces possibilités en raison de contraintes financières), tout en apportant un soutien approprié pendant les programmes d'apprentissage;*

*promouvoir l'amélioration de l'orientation professionnelle, des conseils, des services et des possibilités de reconversion professionnelle pour les jeunes, avant le début et tout au long de leur carrière professionnelle, en coopération avec les employeurs et au moyen de différents programmes d'accompagnement, tels que ceux mis en place pour les jeunes entrepreneurs sociaux;*

*promouvoir l'accès à des contrats de travail à durée indéterminée en mettant en œuvre des projets européens et nationaux à long terme, conçus pour promouvoir l'emploi des jeunes, en vue d'offrir des perspectives de travail décent.*

1. "Animation socio-éducative de qualité pour tous"

*promouvoir un meilleur accès à la recherche, aux connaissances et à l'expertise en matière d'animation socio-éducative et mettre en œuvre les principes et mesures proposés dans différents documents stratégiques européens dans le domaine de l'animation socio-éducative, de manière à en améliorer la qualité, l'accessibilité et la reconnaissance à tous les niveaux;*

*soutenir et faciliter l'accès à une animation socio-éducative de qualité au moyen d'une coopération continue entre les établissements d'enseignement formel et non formel ainsi que d'une meilleure visibilité;*

*promouvoir des normes de qualité et d'autres cadres d'assurance de la qualité pour l'animation socio-éducative;*

*promouvoir la coopération transsectorielle et pluridisciplinaire entre le domaine de la jeunesse et d'autres secteurs présentant un intérêt pour la vie des jeunes aux niveaux local, régional, national et européen;*

*continuer à promouvoir l'animation socio-éducative dans le domaine numérique - y compris en ce qui concerne les plateformes numériques et les solutions intelligentes -, qui peut contribuer à améliorer le niveau global des aptitudes et compétences numériques des jeunes; ainsi que d'autres formes d'animation socio-éducative mais aussi d'établissements, tels que les centres pour les jeunes, les points d'information, les espaces d'animation socio-éducative dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur;*

*intensifier les efforts visant à renforcer les moyens des animateurs socio‑éducatifs et à les motiver en améliorant leurs conditions de travail et en garantissant une rémunération équitable;[[11]](#footnote-11)*

*promouvoir davantage le rôle important que joue l'animation socio‑éducative en soutien à la participation active des jeunes;*

*encourager les jeunes à participer à différentes formes d'animation socio‑éducative et à les façonner;*

*promouvoir une animation socio-éducative plus inclusive grâce à une éducation et à une formation spécifiques, diversifiées et continues pour les animateurs socio-éducatifs, y compris sur les besoins des différents groupes défavorisés. Cela peut, lorsqu'il y a lieu, être complété par un travail de proximité auprès des jeunes.*

1. "Perspectives pour la jeunesse rurale"***[[12]](#footnote-12)***

*renforcer la connectivité pour faciliter l'accès des jeunes à des possibilités éducatives et professionnelles, ainsi qu'à d'autres services nécessaires, y compris des activités de loisirs, par exemple en améliorant les moyens de transport en commun, y compris les moyens de transport respectueux de l'environnement et, dans la mesure du possible, le partage de moyens de transport individuels;*

*promouvoir les filières professionnelles et les programmes d'apprentissage tout au long de la vie répondant aux besoins des communautés locales, par exemple en offrant des bourses, des programmes ou en fournissant des informations complémentaires pertinentes;*

*explorer différentes formes de travail et promouvoir les zones rurales en tant que lieux se prêtant à l'implantation de nouvelles entreprises, de start up et d'emplois verts[[13]](#footnote-13), y compris en ce qui concerne l'agriculture durable et les activités agricoles connexes. Lorsqu'il y a lieu, s'efforcer de resserrer les liens entre les possibilités d'éducation et de formation et les questions agricoles, par exemple au moyen de programmes de stage et d'entrepreneuriat;*

*envisager des mesures d'incitation et de soutien pour permettre aux jeunes de choisir plus facilement de rester dans leurs communautés locales pendant et après leurs études, et faciliter leur transition entre l'éducation/la formation et l'emploi;*

*améliorer l'accès à l'information sur les possibilités d'emploi, d'éducation et de formation, y compris celles liées aux programmes encourageant l'esprit d'entreprise chez les jeunes, ainsi que sur les programmes pertinents de l'UE, tels que le corps européen de solidarité et Erasmus+, afin de créer des perspectives supplémentaires de développement personnel et professionnel;*

*accroître les possibilités de participation des jeunes par différents moyens tels que l'animation socio-éducative locale et régionale, le volontariat, la création d'espaces pour les jeunes et l'accès aux outils numériques;*

*promouvoir un éventail d'installations pour les jeunes, le cas échéant, au moyen de services d'animation socio-éducative et d'espaces et de points d'information destinés aux jeunes plus décentralisés;*

*promouvoir des représentations et des récits positifs concernant les zones rurales et les coutumes et traditions rurales.*

**INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS, ET EN TENANT DÛMENT COMPTE DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À SE PENCHER SUR LES QUESTIONS SUIVANTES:**

1. "Qualité de l'emploi pour tous"

*promouvoir les méthodes d'apprentissage non formel et étudier les moyens d'assurer une reconnaissance officielle de l'éducation et de l'apprentissage non formels et des activités de volontariat. Par exemple, des améliorations peuvent être apportées au Youthpass et aux outils similaires disponibles;*

*continuer à soutenir et à faciliter la participation effective des jeunes à l'élaboration et à l'évaluation des politiques du marché du travail, en mettant l'accent sur le développement et la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse.*

1. "Animation socio-éducative de qualité pour tous"

*envisager des mesures pour développer davantage l'animation socio‑éducative de qualité, par exemple à l'aide de normes de qualité et d'autres cadres d'assurance de la qualité, d'une reconnaissance accrue, de la promotion de la recherche sur la jeunesse et des compétences et aptitudes numériques;*

*continuer à promouvoir et à échanger les expériences liées aux bonnes pratiques en matière d'animation socio-éducative dans l'ensemble de l'UE, par tous les moyens disponibles, y compris les programmes pertinents de l'UE tels qu'Erasmus+;*

*promouvoir des pratiques et outils utilisés dans différents États membres aux niveaux national ou régional.*

1. "Perspectives pour la jeunesse rurale"

*soutenir une participation effective des jeunes par différents moyens disponibles à tous les niveaux, par exemple en soutenant les conseils locaux de la jeunesse ou les réseaux de représentation de la jeunesse rurale, et en créant des synergies avec les programmes pertinents de l'UE tels que LEADER (CLLD)****[[14]](#footnote-14)****, le corps européen de solidarité et Erasmus+, ainsi qu'avec des instruments structurels de l'UE tels que le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen.*

1. Prendre en considération les "Résultats des activités menées dans les États membres et dans toute l'Europe dans le cadre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse - Offrir des perspectives aux jeunes"**[[15]](#footnote-15)** lors de la conception et de la mise en œuvre des futures politiques en faveur de la jeunesse, en synergie avec les autres politiques touchant les jeunes, telles que celles concernant l'éducation et la formation, l'emploi, les affaires sociales, la culture, la transition numérique, l'environnement, le climat, le sport et la santé; et étudier d'autres moyens d'étoffer et d'atteindre les objectifs ciblés pertinents dans le cadre des objectifs pour la jeunesse européenne.
2. Donner la priorité et une visibilité au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et promouvoir la mise en œuvre de ses résultats, ainsi que les possibilités de participation en ligne des jeunes, par l'intermédiaire du portail européen de la jeunesse, étant donné que le dialogue est un instrument essentiel au niveau européen pour promouvoir une participation effective des jeunes de tous horizons et une meilleure coopération entre les organisations de jeunesse, les chercheurs travaillant dans le domaine de la jeunesse et les décideurs politiques, y compris les parties prenantes d'autres secteurs concernés.
3. Renforcer encore la coopération entre les différentes parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, y compris le trio de présidences, le groupe de pilotage européen, les groupes de travail nationaux, les organisations non gouvernementales internationales de la jeunesse, afin d'ajouter une perspective européenne en tant que de besoin, et l'équipe de chercheurs européens travaillant dans le domaine de la jeunesse du partenariat entre le Conseil de l'Europe et l'UE pour la jeunesse.

**INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE À SE PENCHER SUR LES POINTS SUIVANTS:**

1. "Qualité de l'emploi pour tous"

*accorder une attention particulière aux jeunes dans l'élaboration des politiques de l'emploi et des politiques sociales, afin de faciliter l'accès des jeunes à un emploi de qualité, grâce à des stages (de préférence rémunérés) et une participation accrue de toutes les parties prenantes concernées, y compris les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, et une meilleure coopération entre elles*

1. "Animation socio-éducative de qualité pour tous"

*intensifier la coopération avec le Conseil de l'Europe afin d'améliorer l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs et d'améliorer ainsi la qualité de l'animation socio-éducative en Europe*

1. "Perspectives pour la jeunesse rurale"

*tenir compte des objectifs pour la jeunesse européenne et des résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse lorsqu'il s'agit d'étudier les synergies entre les domaines d'action et de programmation pertinents, tels que la politique agricole et de la jeunesse, par exemple en mettant en place des programmes pilotes multisectoriels en vue d'offrir davantage de perspectives aux jeunes dans différentes régions*

1. Promouvoir le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et l'utiliser en tant qu'outil au niveau européen pour consulter les jeunes, par exemple dans le contexte de la conférence sur l'avenir de l'Europe, du pacte vert pour l'Europe, du pacte européen pour le climat et du programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable (ODD).

**ET À PRENDRE NOTE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS:**

1. Le processus de consultation devrait comprendre des méthodes participatives polyvalentes afin d'obtenir des résultats pertinents et de mieux informer les jeunes, en particulier ceux qui sont moins favorisés. Outre le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, l'utilisation d'un large éventail de méthodes est de la plus haute importance lorsque les processus de consultation se déroulent dans un contexte difficile, tel que celui d'une crise mondiale (COVID-19, par exemple), dans le but de développer une société plus résiliente, inclusive et durable. Les chercheurs dans le domaine de la jeunesse devraient également participer, lorsqu'il y a lieu.
2. Lors des prochains cycles du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, le futur trio de présidences devrait, le cas échéant, poursuivre l'intégration dans les autres domaines d'action et la mise en œuvre transsectorielle et à plusieurs niveaux des objectifs pour la jeunesse européenne, en améliorant leur visibilité, en tant que source d'inspiration pour les jeunes Européens.
3. Le thème prioritaire général du prochain trio de présidences DE-PT-SI est "l'Europe pour la jeunesse - la jeunesse pour l'Europe: un espace pour la démocratie et la participation".

**Références**

1. Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027**[[16]](#footnote-16)**
2. Lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse**[[17]](#footnote-17)**
3. Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs**[[18]](#footnote-18)**
4. Conclusions du Conseil sur les jeunes et l'avenir du travail**[[19]](#footnote-19)**
5. Le 7**e** cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse: Résultats des activités menées dans les États membres et dans toute l'Europe dans le cadre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse - Offrir des perspectives aux jeunes**[[20]](#footnote-20)**
6. Offrir des perspectives aux jeunes - Résultats du 7e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse à la suite de la conférence de l'UE sur la jeunesse (Zagreb, 9‑11 mars 2020)**[[21]](#footnote-21)**
1. Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456, 18.12.2018, p. 1). [↑](#footnote-ref-1)
2. Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (JO C 189, 5.6.2019, p.1). [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir la résolution sur la gouvernance du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, points 8 et 9, (JO 189, 5.6.2019, p. 1). [↑](#footnote-ref-3)
4. JO C 189 du 5.6.2019, p. 28. [↑](#footnote-ref-4)
5. Rapport sur la conférence de l'UE sur la jeunesse: "Animation socio-éducative (éducation) en mutation: défis contemporains au sein d'une Europe inégale", par Tomi Kiilakoski et Marko Kovacic. [↑](#footnote-ref-5)
6. JO C 412 du 9.12.2019, p.12. [↑](#footnote-ref-6)
7. JO C 193 du 9.6.2020, p. 3 [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://europa.eu/youth/sites/default/files/euyd_youth_dialogue_findings_-_version_for_general_release_24th_feb_2020_1.pdf> [↑](#footnote-ref-8)
9. En *italique* dans le texte. [↑](#footnote-ref-9)
10. Les méthodes de travail telles que le télétravail, le travail à distance et le bureau à domicile sont particulièrement pertinentes lors de situations causées par des crises telles que celle de la COVID-19. [↑](#footnote-ref-10)
11. Sans préjudice du rôle et de l'autonomie des partenaires sociaux, conformément aux pratiques nationales. [↑](#footnote-ref-11)
12. Ce sous-thème est développé davantage dans les conclusions sur l'amélioration des perspectives des jeunes dans les zones rurales et éloignées. [↑](#footnote-ref-12)
13. Les "emplois verts" sont des emplois dans l'agriculture, l'industrie manufacturière, la recherche-développement, l'administration et les services, qui contribuent de manière substantielle à préserver ou à restaurer la qualité de l'environnement (PNUE, 2018). [↑](#footnote-ref-13)
14. [https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld\_fr](https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld_fr#_edn1) [↑](#footnote-ref-14)
15. Ibid., note de bas de page 8. [↑](#footnote-ref-15)
16. JO C 456 du 18.12.2018, p.1 [↑](#footnote-ref-16)
17. JO C 189 du 5.6.2019, p. 1. [↑](#footnote-ref-17)
18. JO C 412 du 9.12.2019, p.12 [↑](#footnote-ref-18)
19. JO C 189 du 5.6.2019, p. 28. [↑](#footnote-ref-19)
20. Ibid., note de bas de page 8. [↑](#footnote-ref-20)
21. https://europa.eu/youth/sites/default/files/creating\_opportunities\_for\_youth\_-\_outcomes\_report\_27mar2020\_v3.pdf [↑](#footnote-ref-21)